

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 301

14 février 2011

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	14414	Jaba Investment S.A.	14446
Abacus Invest S.C.A., SICAR	14415	Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l.	14432
Accenture (Luxembourg), société à res- ponsabilité limitée	14412	Luco S.à r.l.	14428
Action Investment Company S.A.	14413	Luxembourg Liquidation Services S.à r.l.	14432
Action Sports S.A.	14448	Massy S.A.	14442
Alu-Rex Europe S.A.	14415	Mediatel Management	14443
Armat Investment S.A.	14417	Minotaur S.à r.l.	14410
Art Lux S.A., S.P.F.	14417	Nova-Via S.A.	14406
Baja Holding S.A.	14445	O.B.B. Realinvest (Finance Leases) S.A.	14443
Bajoli Finance S.à r.l.	14418	Perigord Immobilière S.A.	14444
Batico Promotions S.A.	14424	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	14418
Beaulieu Investments S.A.	14412	Probus S.A.	14405
Carrelage de Luxe S.à.r.l.	14430	Regolo Finance S.A.	14444
Celeritas Property	14428	Resolution Bremen S.à r.l.	14433
Codafra S.à r.l.	14422	Safetiroute	14441
Construction Investments S.à r.l.	14444	Savox International S.A.	14445
D.S. Lux S.A.	14446	Shua Participations S.A.	14432
EBC - Echternacher Bau Center S.à r.l. ..	14448	Sizinvest S.A.	14445
Eri Holdings S.à r.l.	14435	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS	14402
ERIKS Luxembourg S.A.	14429	S.R.M.I. International S.à r.l.	14404
Eurofinagest S.A.	14431	Tanaform S.A.	14446
Fiduciaire Nationale	14443	TempoLux S.à r.l.	14447
Fongesco S.A.	14431	Thermolux	14425
GREENSTED HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l.	14432	Thesion Handelsgesellschaft S. à r.l. et Cie S.e.c.s.	14442
HBI Delta Sub S.à.r.l.	14426	Weldimo Luxembourg S.à r.l.	14447
Heco S.A.	14416	Wise Innovations Technology Sàrl	14447
Hotus S.A. SPF	14437	Wise Technology Sàrl	14447
Internationale Maklergesellschaft Luxem- burg S.à r.l.	14439	Yodine S.A.	14448

Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe -fonds d'investissement spécialisé (SICAF-FIS), SOFISA FINANCE S.A. SICAF-FIS, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.132 (NIN 2010 4600 019),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2501 du 18 novembre 2010,

au capital social d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 1.250.000.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (€ 480.000.000.-) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 1.250.000.-) au montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 481.250.000.-) par la création de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- a) Souscription des quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société anonyme BETSAH S.A., avec siège à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.649.

b) Libération des quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de SOIXANTE-SIX MILLIONS VINGT-SIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX EUROS CINQUANTE-ET-UN CENTS (€ 66.026.742,51) moyennant versements en numéraire;

- jusqu'à concurrence du montant de QUATRE CENT TREIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 413.973.257,49) par un apport en nature.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (Alinéa 1^{er}). Le capital social s'élève à QUATRE CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 481.250.000.-), représenté par quatre cent quatre-vingt et un mille deux cent cinquante (481.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

4.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (€ 480.000.000.-) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 1.250.000.-) au montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 481.250.000.-) par la création de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

a) Les quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme BET-SAH S.A., avec siège à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.649,

laquelle dernière est ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Messieurs Paul LEESCH et Max LEESCH, prénommés.

b) Les quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de SOIXANTE-SIX MILLIONS VINGT-SIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX EUROS CINQUANTE ET UN CENTS (€ 66.026.742,51) moyennant versements en numéraire, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de SOIXANTE-SIX MILLIONS VINGT-SIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX EUROS CINQUANTE ET UN CENTS (€ 66.026.742,51) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société;

- jusqu'à concurrence du montant de QUATRE CENT TREIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 413.973.257,49) par un apport en nature, consistant dans des prêts accordés à d'autres sociétés et une obligation d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 le prêt apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Daniel CROISE de la société anonyme BDO Audit de Luxembourg, en date du 13 décembre 2010, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 480.000.000 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 480.000 actions à émettre en contrepartie.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (Alinéa 1^{er}). Le capital social s'élève à QUATRE CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 481.250.000.-), représenté par quatre cent quatre-vingt et un mille deux cent cinquante (481.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. LEESCH, M. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1895. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169431/104.

(100196295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 33.452.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Carlo WETZEL, expert comptable, né à Ettelbruck, le 17 juillet 1929, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont;

2° Monsieur François STAQUET, gérant de société, né à Falisolle/Sambreville (Belgique), le 5 avril 1941, demeurant à B-5060 Sambreville, 107, Rue Saint Roch (Belgique), ici représenté par Monsieur Carlo WETZEL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire est demeurée annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée S.R.M.I. International S.à r.l., avec siège social à L1660 Luxembourg, 32, Grand'Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 33.452, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 1990, publié au Mémorial C, numéro 358 du 3 octobre 1990, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1049, du 17 octobre 2005 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 386, du 16 mars 2007.

Ensuite, les comparants, prénommés en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée S.R.M.I. International S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente et la location de matériel de génie civil,
- la participation dans des sociétés luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la gestion, les prestations de services, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- l'acquisition et mise en valeur de brevets et concessions.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des gérants à trois et de nommer Monsieur François STAQUET, prénommé sous 2°, comme gérant pour une durée de 6 ans.

Troisième résolution

Les associés décident de prolonger les mandats de Premium Group Holding SA et Milestone S.à r.l. comme gérants pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la dénomination du gérant de la société, PREMIUM GROUP HOLDING SA, a été modifiée en PREMIUM GROUP SOPARFI S.A. suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Carlo Wetzels, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54382. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169392/58.

(100196119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Probus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.718.

L'an deux mil dix, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Giulio ZAPPELLI, employé privé, résidant professionnellement au 11 Boulevard Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PROBUS S.A., avec siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 718 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1289 du 4 juillet 2006, (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant en date du 9 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2333 du 29 octobre 2010,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décisions du conseil d'administration de la Société, prises en sa réunion du 20 septembre 2010.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur“ par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 1.095.800) représenté par dix mille neuf cent cinquante-huit (10.958) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Le conseil d'administration n'est toutefois pas autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans sa réunion du 20 septembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une troisième tranche d'augmentation de capital jusqu'à concurrence respectivement de EUR 1.000.000 (un million d'Euros) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 1.095.800) à deux millions quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 2.095.800), par création de 10.000 (dix mille) actions nouvelles.

4.- La justification de la souscription de capital par l'associé unique de la Société et du paiement de EUR 1.000.000 (un million d'Euros) est constatée par le notaire instrumentant, sur le vu d'un bulletin de souscription et d'un certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux millions quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 2.095.800) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 2.095.800) représenté par vingt mille neuf cent cinquante-huit (20.958) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56072. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169350/60.

(100196092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Nova-Via S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 157.490.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent LOUTSCH, ingénieur, demeurant à L-3926 Mondercange, 15, Grand-Rue.

2.- La société anonyme SO-DI S.A., avec siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.592,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Roland DIEDERICH, ingénieur, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

- Madame Christiane WELSCH, employée privée, épouse de Monsieur Roland DIEDERICH, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVA-VIA S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Berchem.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le recyclage et la transformation de matières organiques en énergies renouvelables, le diagnostic, l'étude de faisabilité, l'ingénierie et la commercialisation de solutions dans ce domaine d'activité;

- l'audit de fonctionnement de structures et de procès;

- l'appréciation et la certification de constructions et structures, anciennes ou neuves, dans l'optique du développement durable.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Laurent LOUTSCH, ingénieur, demeurant à L-3926 Mondercange, 15, Grand-Rue, soixante-dix actions	70
2.- La société anonyme SO-DI S.A., avec siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.592, trente actions . . .	30
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Laurent LOUTSCH, ingénieur, demeurant à L-3926 Mondercange, 15, Grand-Rue.
- Monsieur Roland DIEDERICH, ingénieur, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.
- Madame Christiane WELSCH, employée privée, épouse de Monsieur Roland DIEDERICH, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Monsieur Roland DIEDERICH, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

4) Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Laurent LOUTSCH, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

6) Le siège social est fixé à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LOUTSCH, R. DIEDERICH, C. WELSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169306/231.

(100196389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Minotaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.864.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution III Holdings S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 130.916

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual sole partner of Minotaur S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 419 of 26 February 2010;
- that the partner has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the subscribed capital by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500. EUR) to TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (25,000.- EUR) by the issuance of ONE HUNDRED (100) additional shares having the same rights and obligations as the existing shares, which are all subscribed by the sole partner.

The shares thus subscribed are fully paid up by a payment in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) has been put at the disposal of the Company. Proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (25,000.- EUR) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.916

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Minotaur S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 419 du 26 février 2010;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) par la création de CENT (100) parts sociales nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, toutes souscrites par l'associé unique.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été mise à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci signée le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54289. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169273/90.

(100196393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.020.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de (i) ratifier le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer à Luxembourg (L-2520) comme réviseur d'entreprise pour un mandat à durée déterminé qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009 et (ii) renouveler le mandat à durée déterminé de KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprise pour un mandat qui débutera en date du 1^{er} janvier 2010 et prendra fin lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Accenture (Luxembourg), Société à Responsabilité Limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168940/17.

(100196785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Beaulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2010169004/34.

(100196540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Action Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.310.

L'an deux mil-dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Action Investment Company S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140310, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 25 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1955 du 9 août 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 15 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 3027 du 27 décembre 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline BESSIN, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter: I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, d'une année débutant le premier juillet et se terminant le 30 juin de chaque année, en une année sociale débutant le premier janvier pour se terminer le 31 décembre. La présente année sociale ayant débuté le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

2. Changement subséquent de l'article 19 des statuts.

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3^e mercredi du mois de juin à 15 heures.

4. Changement subséquent de l'article 18 point 1 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier et se clôturant le 31 décembre de chaque année.

La présente année sociale ayant débutée le 1^{er} juillet 2010, se terminera le 31 décembre 2010. Les années suivantes débiteront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Version française

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société pour la fixer au 3^e mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 point 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1. The annual general meeting of shareholder(s) shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of June at 3 p.m.

Version française

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 3^e mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52430. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010168941/81.

(100196081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.184.793.767,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 décembre 2010.

En date du 9 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul LAMBERTS, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul SCHUT, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Mark MC COMISKEY
- Dod WALES

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- Hille-Paul SCHUT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010171041/27.

(100196492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 3 décembre 2010.

Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. comme Réviseur d'Entreprises Agréé. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à être tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010168952/16.

(100196802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Alu-Rex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.201.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme "ALUREX EUROPE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 18 novembre 2010.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme «ALU-REX EUROPE S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, en remplacement du notaire soussigné, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2275 du 17 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 octobre 2010.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE CENT (2.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100. EUR) chacune.»

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital social souscrit pourra être augmenté jusqu'à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

4) Par décision du 18 novembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation d'une tranche d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé à concurrence de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000.- EUR) à SEPT CENT DIX MILLE EUROS (EUR 710.000.-) par la création et l'émission de CINQ MILLE (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Les CINQ MILLE (5.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000. EUR) a été mise à la disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ainsi que du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à SEPT CENT DIX MILLE EUROS (710.000.- EUR) représenté par SEPT MILLE CENT (7.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 2.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54276. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168965/62.

(100196377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Heco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.566.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} décembre 2010 que:

- L'assemblée accepte la démission des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Joseph Winandy, administrateur, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig;

* M. Koen Lozie, administrateur, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert;

* Cosafin S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg et ceci avec effet du 1^{er} décembre 2010.

- L'assemblée nomme les administrateurs suivants :

* Van Lanschot Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Marner, RCS Luxembourg B 38.991, représenté par M. Francisais Hubertus Rob Sonnenschein, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Van Lanschot Corporate Services S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Marner, RCS Luxembourg B 38.990, représenté par M. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Harbour Trust and Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Marner, RCS Luxembourg B 38.977, représenté par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer,

et ceci avec effet du 1^{er} décembre 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2014.

- L'assemblée accepte la démission de M. Pierre Schill, comme Commissaire aux Comptes, et ceci avec effet du 1^{er} décembre 2010.

- L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes

* H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, RCS B 51.238, et ceci avec effet du 1^{er} décembre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2011.

Mamer, le 1^{er} décembre 2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010170960/30.

(100197231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Armat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 13 décembre 2010 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 13 décembre 2010, que:

L'assemblée prend acte de la démission de la société à responsabilité limitée "audit.lu" de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

ARMAT INVESTMENT S.A.

François Georges

Administrateur unique

Référence de publication: 2010168978/19.

(100196495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Art Lux S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.297.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ART LUX S.A., S.P.F.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 69 du 23 mars 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 octobre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de

présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 3.000.000.- (trois millions d'euros) à EUR 1.000.000.- (un million d'euros), sans annulation d'actions, par remboursement à l'actionnaire unique du montant de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros).

2) Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.000.000.(deux millions d'euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 3.000.000.- (trois millions d'euros) à EUR 1.000.000.- (un million d'euros), sans annulation d'actions, par remboursement à l'actionnaire unique du montant de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros).

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder au remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53770. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168981/60.

(100196317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bajoli Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth day of November.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448,

here represented by Mrs Liga Jakusenoka, a private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 29th of November 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of Bajoli Finance S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22nd of November 2010, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and whose registration with the Luxembourg Trade and Register is pending.

The sole partner holds all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

The sole partner requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from Bajoli Finance S.à r.l. to Preston Luxembourg 2 S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name". There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Preston Luxembourg 2 S. à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Second resolution

The sole partner resolves to dismiss the current manager of the Company, Manacor (Luxembourg) S.A., "société anonyme", effective as of the date of of 29th of November 2010.

Third resolution

The sole partner resolves to appoint the following person as the Manager A of the Company for unlimited duration:

- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, born on 21st of September, 1963, in Heerlem, the Netherlands, professionally residing at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The sole partner decides to appoint the following persons as the Managers B of the Company for unlimited duration:

- Mr Colm Denis Smith, born on 16th of November 1974, in Dublin, Ireland, professionally residing 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Nils Ian Stoeßer, born on 6th of July 1974, in Stuttgart, Germany, professionally residing at 35 Wakehurst Road, London SW11 6DB, United Kingdom;

- Mrs Joanna Alwen Harkus, born on 21st of July 1979, in Brighton, United Kingdom, professionally residing at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, London, United Kingdom.

Fourth resolution

The sole partner resolves to create fifteen (15) alphabetic classes of shares in the share capital of the Company, all with identical rights, whereby the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) will be allocated to the following shares:

- Seventy three thousand nine hundred forty two (73,942) shares shall become shares of Class A;
- Twenty three thousand four hundred seventy six (23,476) shares shall become shares of Class B;
- Six thousand eight hundred forty five (6,845) shares shall become shares of Class C;
- Thirty five thousand four hundred twenty seven (35,427) shares shall become shares of Class D;
- Thirty thousand seven hundred fifty six (30,756) shares shall become shares of Class E;
- Eleven thousand two hundred sixty one (11,261) share shall become shares of Class F;
- Four hundred fifty nine thousand eight hundred seventy nine (459,879) shares shall become shares of Class G;
- Nine thousand seven hundred thirty (9,730) shares shall become shares of Class H;
- Two hundred four thousand four hundred ninety three (204,493) shares shall become shares of Class I;
- One hundred sixty two thousand four hundred twenty (162,420) shares shall become of Class J;
- Two thousand three hundred twenty three (2,323) shares shall become shares of Class K;
- Fifty seven thousand three hundred four (57,304) shares shall become shares of Class L;
- One (1) share shall become share of Class M;
- Fifty one thousand three hundred one (51,301) share shall become shares of Class N;
- One hundred twenty thousand eight hundred forty two (120,842) shares shall become shares of Class O.

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Capital. 1st paragraph.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares represented by seventy three thousand ninety four two (73,942) shares of Class A, twenty three thousand for hundred seventy six (23,476) shares of Class B, six thousand eight hundred forty five (6,845) shares of Class C, thirty five thousand four hundred twenty seven (35,427) shares of Class D, thirty thousand seven hundred fifty six (30,756) shares of Class E, eleven thousand two hundred sixty one (11,261) shares of Class F, four hundred fifty nine thousand eight hundred seventy nine (459,879) shares of Class G, nine thousand seven hundred thirty (9,730) shares of Class H, two hundred four thousand four hundred ninety three (204,493) shares of Class I, one hundred sixty two thousand four hundred twenty (162,420) shares of Class J, two thousand three hundred twenty three (2,323) shares of Class K, fifty seven thousand three hundred four (57,304) shares of Class L, one (1) share of Class M, fifty one thousand three hundred one (51,301) share of Class N, one hundred twenty thousand eight hundred forty two (120,842) shares of Class O with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Madame Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 novembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Le comparant, représenté comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de Bajoli Finance S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2010, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associé unique détient la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et qui sont toutes entièrement libérées.

III. L'Associé a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre.

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Bajoli Finance S.à r.l. en Preston Luxembourg 2 S.à r.l. et de modifier l'article premier des statuts de la Société en conséquence pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Preston Luxembourg 2 S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant en fonction, Manacor (Luxembourg) S.A., la société anonyme, avec effet au 29 novembre 2010.

Troisième résolution

En remplacement du gérant démissionnaire, l'associé unique a décidé de nommer en tant que gérant classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, employé privé, né le 21 septembre 1963 à Heerlem (Pays-Bas), domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

L'associé unique décide de nommer en tant que gérants classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Colm Denis Smith, né le 16 novembre 1974, à Dublin, Irlande, domicilié professionnellement à 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Nils Ian Stoeßer, né le 6 juillet 1974, à Stuttgart, Allemagne, domicilié professionnellement à 60 Lessar Avenue, London, SW4 9HQ, United Kingdom;

- Madame Joanna Alwen Harkus né le 21 juillet 1979, à Brighton, United Kingdom, domicilié professionnellement à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, London, United Kingdom.

Quatrième résolution

L'Associé unique a décidé de créer quinze (15) catégories alphabétiques de parts sociales au niveau du capital social de la Société, ayant les mêmes droits, et de re-dénommer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, comme suit:

- soixante-treize mille neuf cent quarante-deux (73.942) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie A ;
- vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (23.476) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie B ;
- six mille huit cent quarante-cinq (6.845) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie C ;
- trente-cinq mille quatre cent vingt-sept (35.427) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie D ;
- trente mille sept cent cinquante-six (30.756) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie E ;
- onze mille deux cent soixante-et-un (11.261) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie F ;
- quatre cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-neuf (459.879) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie G ;

- neuf mille sept cent trente (9.730) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie H ;
- deux cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize (204.493) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie I ;

- cent soixante-deux mille quatre cent vingt (162.420) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie J ;

- deux mille trois cent vingt-trois (2.323) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie K ;

- cinquante-sept mille trois cent quatre (57.304) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie L ;

- une (1) part sociale deviendra une part social de Catégorie M ;

- cinquante et un mille trois cent une (51.301) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie N ;

- cent vingt mille huit cent quarante-deux (120.842) parts sociales deviendront des parts sociales de Catégorie O.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par soixante-treize mille neuf cent quarante-deux (73.942) parts sociales de Catégorie A, vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (23.476) parts sociales de Catégorie B, six mille huit cent quarante-cinq (6.845) parts sociales de Catégorie C, trente-cinq mille quatre cent vingt-sept (35.427) parts sociales de Catégorie D, trente mille sept cent cinquante-six (30.756) parts sociales de Catégorie E, onze mille deux cent soixante et un (11.261) parts sociales de Catégorie F, quatre cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-neuf (459.879) parts sociales de Catégorie G, neuf mille sept cent trente (9.730) parts sociales de Catégorie H, deux cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize (204.493) parts sociales de Catégorie I, cent soixante-deux mille quatre cent vingt (162.420) parts sociales de Catégorie J, deux mille trois cent vingt-trois (2.323) parts sociales de Catégorie K, cinquante-sept mille trois cent quatre (57.304) parts sociales de Catégorie L, une (1) part sociale de Catégorie M, cinquante et un mille trois cent une (51.301) parts sociales de Catégorie N, cent vingt mille huit cent quarante-deux (120.842) parts sociales de Catégorie O, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 décembre 2010. Relation: RED/2010/1801. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168992/181.

(100196249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Codaфра S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.112.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of November.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "Codaфра S. à r.l.", R.C.S. Number B 79.824, with its principal office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 13 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 600 of 4 August 2001. The last amendment of the articles of association has been made in front of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 26 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1003 of 2 July 2002.

The meeting begins with Mr Fabrice ROTA, private employee, being in the Chair, with professional address at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mrs Maria Faraldo Talmon, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Fabrice ROTA, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that two hundred sixty-one thousand and one hundred twenty-seven (261,127) shares out of two hundred sixty-one thousand and one hundred twenty-seven (261,127) issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.) each, representing hundred percent (100,00%) of the total capital of twenty-six million one hundred twelve thousand and seven hundred Euros (EUR 26.112.700.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the sole shareholders' meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 15 of the Articles of Association, so to modify the starting date and the ending date of the financial year.
3. Acknowledgment that further to this change the total length of the current financial year will be of 13 months.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles of Association by restating them as follow:

“ **Art. 15. Financial year.** The Company’s financial year begins on 1st January and closes on 31st December of each year.”

Third resolution

Further to this change occurring at the date of the extraordinary general meeting, the sole shareholder acknowledges and accepts that this amendment will be immediately applied and that the financial year currently pending will last exceptionally 13 months, starting on 1st December 2009 and ending 31st December 2010.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambourch, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Codafra S.à r.l.", R.C.S. B Numéro 79824, avec siège social à 46a, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 4 août 2001. La dernière modification des Statuts a eu lieu par devant Notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 2 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice ROTA, employé privé, avec adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Maria Faraldo Talmon, employée privée, avec adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutatrice, Monsieur Fabrice ROTA, employée privée, avec adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu’il résulte d’une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que deux-cent soixante et un mille et cent vingt-sept (261,127) parts sociales sur les deux-cent soixante et un mille et cent vingt-sept (261,127) parts sociales d’une valeur nominale de cent euro (EUR 100.), représentant cent pourcent (100 %) du capital social de vingt-six million cent douze mille et sept-cent euro (EUR 26.112.700.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l’ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant la signature de l’Associé Unique, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l’assemblée générale de l’Associé Unique, ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l’enregistrement.

II.- Que l’ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l’article 15 des Statuts de la Société, de sorte à modifier le début et la fin de l’année sociale;
3. Prise de connaissance et acceptation que la durée totale de la l’année sociale courante sera de 13 mois suite à ce changement;
4. Divers.

L’assemblée, après avoir approuvé l’exposé de Monsieur le Président et, après s’être reconnue régulièrement constituée, aborde l’ordre du jour et prend, après délibération, à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l’associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l’associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que l’ensemble

de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société et de le reformuler comme suit:

“ **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.”

Troisième résolution

Suite à ce changement se vérifiant à la date de l'assemblée générale extraordinaire, l'Associé Unique prend connaissance et accepte que cette modification soit immédiatement applicable et que l'année sociale courante dure exceptionnellement 13 mois, en commençant au 1^{er} décembre 2009 et se terminant au 31 décembre 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Rota, M. Faraldo Talmon, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 novembre 2010. Relation: RED/2010/1780. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169053/118.

(100196251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Batico Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.981.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATICO PROMOTIONS S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte notarié en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1312 du 10 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 575 du 4 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor VANGELISTA, gérant de société, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, boulevard Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Viviane VANGELISTA, employée privée, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, boulevard Kennedy.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Transfert du siège social à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.
- 2) Modification des statuts.
- 3) Révocation des administrateurs International Allied Services et Roland Leguil.

4) Nomination de Madame Viviane Vangelista et de la société Immo Consulting S.à r.l. comme nouveaux administrateurs.

5) Confirmation du mandat de Monsieur Victor Vangelista comme administrateur et comme administrateur-délégué.

6) Révocation du commissaire aux comptes HMS Fiduciaire S.à r.l. et nomination de Madame Danielle Kirsch comme nouveau commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs International Allied Services et Roland Leguil.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs.

a) Madame Viviane Vangelista, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, boulevard J.F. Kennedy, née à Luxembourg, le 24 mars 1958.

b) la société Immo Consulting S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 446a, route de Longwy, agissant par son représentant permanent Monsieur Victor VANGELISTA.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme le mandat de Monsieur Victor Vangelista comme administrateur et comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes HMS Fiduciaire S.à r.l. et de nommer Madame Danielle Kirsch, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, née à Luxembourg, le 10 janvier 1969 comme nouveau commissaire.

Le mandat du commissaire ainsi nommé se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. VANGELISTA, A. SIEBENALER, V. VANGELISTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53782. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169003/73.

(100196365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 42.667.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011009800/9.

(110010633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

HBI Delta Sub S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.362.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "HBI Delta Sub S.à.r.l.", with registered office à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 108.362, incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph ELVINGER, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 May 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial C») (the «Company») number 1055, dated 18 October 2005,

with a subscribed capital fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by three hundred (300) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each.

The meeting is presided by Mrs Cristiana SCHMIT, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the Interim Financial Statements of the Company (the "Financial Statement").
- 2.- Decision to put the company "HBI Delta Sub S.à.r.l." into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of its powers.
- 3.- Discharge to the managers of the company.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to approve the Financial Statements, of which a copy will remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing and the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting decides to dissolve the company "HBI Delta Sub S.à.r.l." and to put it into liquidation.

Third resolution

The general meeting decides to appoint HBI S.à r.l, the private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») under section B number 109.134, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the management of the company, for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " HBI Delta Sub S.à.r.l.", avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.362, constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph ELVINGER, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et dont les statuts ont été publiés au Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 18 octobre 2005,

avec un capital souscrit fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Cristiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes intérimaires de la société (les "Comptes Intérimaires").
- 2.- Décision de mettre la société "HBI Delta Sub S.à.r.l." en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge à la gérance de la société.
- 4.- Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires, dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société "HBI Delta Sub S.à.r.l." et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne HBI S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 109.134 comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

14428

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à la gérance, pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2010. Relation GRE/2010/4416. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169187/124.

(100196301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Celeritas Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.921.

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 22 décembre 2010 que la société DMC S.à r.l., a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Celeritas Property, S.à r.l.

Référence de publication: 2010169020/11.

(100196542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5823 Fentange, 15, op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 128.553.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "RICHARD-GROUP", établie et ayant son siège social à L-5823 Fentange, 15, op der Sterz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127581,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable et fiscal, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "LUCO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128553, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1524 du 21 juillet 2007;

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Pétange à L-5823 Fentange, 15, op der Sterz, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (GrandDuché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du ou des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associée Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès au Registre de Commerce et des Sociétés comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55309. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169257/43.

(100196307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

ERIKS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Zone Industrielle "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 64.131.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 novembre 2010

Les actionnaires de la société ERIKS Luxembourg S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale déclare accepter les démissions de:

- Monsieur Marc BECKERS, administrateur, demeurant à B-3220 Holsbeek, 13, Heideweg
 - Monsieur Jan DE BOER, administrateur, demeurant à NL-1759 HB Callantssoog, 34, Dorpsweg
- de leur poste d'administrateurs de la société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Jan Julien MOUTON, administrateur, né le 24/01/1966 à Gent (B), demeurant à B-1785 Merchtem, Brussegemkerkstraat 3
- Monsieur Hendrik Aart VAN DEN BERG, administrateur, né le 10/04/1954 à Haarlem (NL), demeurant à B-2490 Balen, 1-meilaan 39,

au poste d'administrateur pour une durée de deux années, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2012.

Soleuvre, le 30 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010169112/25.

(100196209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Carrelage de Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 88.653.

Im Jahre zweitausendzehn, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Stephan DIETZE, Fliesenlegermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Juli 1969, wohnhaft in D-54341 Fell, In der Olk 1 (Deutschland).

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Stephan DIETZE, vorbenannt, erklärt, dass er laut nacherwähnter Abtretung von Gesellschaftsanteilen alleiniger Gesellschafter geworden ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CARRELAGE DE LUXE S.à.r.l., mit Sitz in L-6689 Mertert, Z.I. Fausermillen, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 88.653, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, vormals mit dem Amtssitz in Remich, am 12. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1468 vom 10. Oktober 2002. Die Statuten wurden abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Alphonse LENTZ vom 7. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1377 vom 30. Dezember 2003.

Die vorgenannte Erschienene nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Erschienene stellt fest, dass laut Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 30. November 2010, die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Grevenmacher, 77, route de Trèves (RCS Luxemburg B 67.384), ihre gesamten einhundert (100) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft dem Herrn Stephan DIETZE mit Wirkung zum 30. November 2010 übertragen hat, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Ein Auszug besagter Anteilsübertragung wurde am 3. Dezember 2010 unter der Nummer L100184855.05 beim Handels- und Firmenregister Luxemburg hinterlegt.

Herr Stephan DIETZE, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, nimmt hiermit die vorgenannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung werden die gesamten Anteile der Gesellschaft „CARRELAGE DE LUXE S.à.r.l.“ nunmehr wie folgt gehalten:

Herr Stephan DIETZE, vorgenannt, hält einhundert Anteile	<u>100</u> Anteile
Insgesamt: einhundert Anteile	100 Anteile

Zweiter Beschluss

Infolge vorangehender Anteilsübertragung beschliesst der Gesellschafter den Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).“

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6689 Mertert, Z.I. Fausermillen, nach L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter Artikel 4 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biwer.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Stephane Dietze, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56049. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010169036/58.

(100196111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Eurofinagest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.090.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 16 juin 2010

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

Renouvellement du mandat de l'administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

- Paul AGNES

25 août 1941 à Ettelbrück

L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue

2. Renouvellement du mandat du commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Renouvellement du mandat du commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169116/21.

(100196213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Fongesco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.741.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «FONGESCO S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15404.

- que la société «FONGESCO S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29741,

constituée suivant acte notarié du 12 janvier 1989 et publié au Mémorial C numéro 113 du 26 avril 1989 ; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 12 avril 2001 et publié au Mémorial C numéro 341 du 29 mars 2003,

se trouve à partir de la date du 3 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 10 novembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2010169146/28.

(100196728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

GREENSTED HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.307.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 décembre 2010 que l'associé LYDIAN CAPITAL PARTNERS LP a cédé tous ses 500 parts sociales à Monsieur Rodolphe Droin, né le 15 avril 1973 à Villecresnes et résidant professionnellement à 63 rue de Rhône, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greensted Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010169170/15.

(100196574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Leopard Germany Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.840.

—
Lors du transfert de parts en date du 29 septembre 2010, la société Leopard 888 Germany Master Holding S.à r.l. (anciennement Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l.) a transféré toutes ses 100 parts sociales à la société Leopard Germany Master LP GmbH & Co KG.

Dès lors, Leopard Germany Master LP GmbH & Co KG est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Robert Kimmels.

Référence de publication: 2010169246/13.

(100196485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.595.

—
Il résulte du contrat de cession de la société conclu en date du 21 décembre 2010 que les 31 (trente et une) parts sociales détenues par Madame Valérie Emond ont été vendues à la société Les Hellébore S.A., ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145306.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169249/13.

(100196646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Shua Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.250.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juin 2009

1. Les mandats des Administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes a été reconduit et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169411/18.

(100196214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution III Holdings S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 130.916

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual sole partner of Resolution Bremen S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 9 June 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1768 of 17 July 2008 and the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 12th of July 2010, published in the Mémorial C number 2069 of October 4, 2010,

- that the partner has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the subscribed capital by FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (437,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (450,000.- EUR) by the issuance of THREE THOUSAND FIVE HUNDRED (3,500) additional shares having the same rights and obligations as the existing shares, which are all subscribed by the sole partner.

The shares thus subscribed are fully paid up by a payment in cash, so that the amount of FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (437,500.- EUR) has been put at the disposal of the Company. Proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (450,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND AND SIX HUNDRED (3,600) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.916

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Resolution Bremen S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1768 du 17 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 2069 du 4 octobre 2010;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437.500. EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000.-) par la création de TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) parts sociales nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, toutes souscrites par l'associé unique.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437.500.- EUR) a été mise à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social de la société est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE SIX CENTS (3.600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.200.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54290. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169364/98.

(100196397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Eri Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.153.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yoshiki Takada, executive, born on 6 June 1958 in Tokyo, Japan, residing at 16 Telescope Newport Coast, CA 92657, United States,

here represented by Mr Willem GERBERS, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on October 20, 2010, in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Mr. Yoshiki Takada is the sole shareholder of ERI HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on October 26, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* No. 83 of January 29, 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.153 (the Company);

- The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary at that time residing in Mersch, dated March 31, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 884 of September 13, 2005;

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand and forty United States dollars (USD 20,040) divided into five hundred (501) shares of forty United States dollars (USD 40) each;

- The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Dissolution and decision to put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*).
- 2 Appointment of the liquidator of the Company (*liquidateur*) and determination of the liquidator's mission.
- 3 Decision to instruct the liquidator of the Company to assign all the assets and to pay all the debts and liabilities of the Company.
- 4 Discharge (*quitus*) to the sole manager of the Company for and in connection with his duties as manager of the Company.
- 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Mr. Yoshiki Takada, in his capacity as sole shareholder of the Company has decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

Second resolution

The sole shareholder of the Company has decided to appoint the sole shareholder, Mr. Yoshiki Takada, prenamed, as liquidator.

Third resolution

The liquidator shall prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities;

The liquidator shall have the broadest powers to perform its duties.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company granted full discharge to the sole manager of the Company for the exercise of its mandate.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Yoshiki Takada, directeur, né le 6 juin 1958 à Tokyo, Japon, dont la résidence est située à Telescope Newport Coast, CA 92657, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Monsieur Willem GERBERS, juriste, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2010 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- M. Yoshiki Takada est l'associé unique de ERI HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 83 du 29 janvier 2005, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.153 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence en ce temps-là à Mersch, le 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 884 du 13 septembre 2005;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille quarante dollars américains (USD 20.040,-) divisés en cinq cent et une (501) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune;

L'associé unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, reconnaît avoir été pleinement informé des résolutions devant être adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissoudre la Société et placer la Société en liquidation.

2 Nommer le liquidateur de la Société, et fixer les pouvoirs à attribuer au liquidateur.

3 Instruction au liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de procéder au paiement de toutes dettes et obligations impayées de la Société.

4 Décharge à donner au gérant unique de la Société de l'exercice de son mandat.

5 Divers.

Et a requis le notaire pour arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

M. Yoshiki Takada, en sa capacité d'associé unique de la Société, a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de nommer l'associé unique, M. Yoshiki Takada, prénommé, comme liquidateur.

Troisième résolution

Le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour remplir ses fonctions.

La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Quatrième résolution

L'associé unique a octroyé entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: W. Gerbers, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 décembre 2010. Relation: RED/2010/1876. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169111/114.

(100196252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Hotus S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 157.486.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1.- EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.à r.l., en abrégé PARFININDUS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg.

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HOTUS S.A. SPF".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont prises qu'avec l'unanimité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective des membres du conseil d'administration, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 4^e vendredi du mois de juin à dix-sept heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Parfinindus S.à r.l., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-huit	3.098
2.- Frédéric MONCEAU, prénommé, deux actions	<u>2</u>
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

Monsieur Frédéric MONCEAU est également nommé président du conseil.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Regis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

5) Le siège social est fixé à L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57106. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169195/129.

(100196286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Internationale Maklergesellschaft Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.725.

Im Jahre zweitausendundzehn, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung OPTIMIZED FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l., mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume,

hier vertreten durch ihre Geschäftsführerin Frau Gabriele METER-LEHNEN, wohnhaft in D-54329 Konz-Roscheid, Valdenaire-Ring 83B,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.à r.l.“, (hiernach IMGL genannt) mit Sitz in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxemburg B 140725,

welche gegründet wurde gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2087 vom 28. August 2008.

Diese Erschienenene hat sodann folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst das Kaptial der Gesellschaft um EUR 20.500.- (zwanzigtausend fünfhundert Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500.- (zwölftausend fünfhundert Euro) auf EUR 33.000.- (dreiunddreissigtausend Euro) zu erhöhen durch die Schaffung von 205 (zweihundertfünf) neuen Anteilen von je EUR 100.- (einhundert Euro).

Die neuen Anteile welche durch die Alleingesellschafterin gezeichnet werden, sind vollständig in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 20.500.- (zwanzigtausend fünfhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst sodann zwei neue Gesellschafter aufzunehmen und 220 (zweihundertzwanzig) Anteile wie folgt abzutreten:

- 110 (einhundertzehn) Anteile an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „DFS S.à r.l.“, mit Sitz in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, RCS Luxemburg B 155977,

welche dies annimmt durch ihren Geschäftsführer Herrn Frank Dieter SCHUSTER, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, geboren in Trier, Deutschland, am 10. Oktober 1969.

- 110 (einhundertzehn) Anteile an die Gesellschaft PJ INTERNATIONAL SERVICES GmbH, mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 156318,

welche dies annimmt durch ihren Geschäftsführer Herrn Peter JEURISSEN, Versicherungsfachwirt, wohnhaft in D-59071 Hamm, Von-Vincke Strasse 6, geboren in Genk (B), am 18. Juni 1961.

Der unter Parteien festgelegte Abtretungspreis wurde an die OPTIMIZED FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l. gezahlt, worüber hiermit Quittung.

Die DFS S.à r.l. und die PJ INTERNATIONAL SERVICES GmbH sind somit ab dem heutigen Tag Inhaberinnen der abgetretenen Anteile mit allen daran haftenden Rechten und Pflichten.

Gemäß Artikel 1690 des „Code Civil“ und Artikel 190 vom Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird die hiervor beschlossene Abtretung von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft durch Frau Gabriele METER-LEHNEN in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin angenommen.

Die 330 (dreihundertdreissig) Anteile welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind somit wie folgt aufgeteilt:

1) OPTIMIZED FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l., Einhundertzehn Anteile	110
2) DFS S.à r.l., Einhundertzehn Anteile	110
3) PJ INTERNATIONAL SERVICES GmbH, Einhundertzehn Anteile	110

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen sodann Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 33.000.- (dreiunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 330 (dreihundertdreissig) Anteile zu je EUR 100.- (einhundert Euro).“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 der Satzung zu vervollständigen und wie folgt neuzufassen:

„ **Art. 2.**

(1) Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Tätigkeit als Versicherungsmakler gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 über das Versicherungswesen. Die Gesellschaft kann alle fachmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

(2) Die Gesellschaft darf sich an anderen Unternehmen beteiligen oder diese übernehmen sowie die Geschäftsführung übernehmen. Ferner darf sie Zweigniederlassungen errichten.“

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 12 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 12.**

(1) Die Geschäftsführung obliegt sämtlichen Gesellschaftern (oder deren Geschäftsführern) gemeinschaftlich.

(2) Zur Vertretung sind jeweils zwei Geschäftsführer berechtigt und verpflichtet.

(3) Ausnahmsweise ist aber für die nachfolgend angeführten Geschäfte ein einstimmiger Gesellschafterbeschluss erforderlich:

- a) Abschluss von Rechtsgeschäften durch die die IMGL im Einzelfall oder - jährlich mit über 5.000,00 Euro belastet wird. Dies gilt entsprechend auch für Rechtsgeschäfte, die wirtschaftlich eine Einheit bilden,
 - b) Abschluss von Rechtsgeschäften, bei der die IMGL über Jahre gebunden ist, (Ausnahme: Kooperationsverträge mit zwei Unterschriften),
 - c) Eingehen und Gewähren von Darlehen,
 - d) Übernahme von Garantien, Haftungen und Bürgschaften gegenüber Dritten.
- Dies gilt auch für verbundene Unternehmen.
- e) Einleitung von Rechtsstreitigkeiten“.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen folgende Personen zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer zu ernennen

1. Frau Gabriele METER-LEHNEN, wohnhaft in D-54329 Konz-Roscheid, Valdenaire-Ring 83B, geboren in Lahr (Deutschland), am 24. März 1961,
2. Herr Peter JEURISSEN, Versicherungsfachwirt, wohnhaft in D-59071 Hamm, Von-Vincke Strasse 6, geboren in Genk (B), am 18. Juni 1961.
3. Herr Frank SCHUSTER, Geschäftsführer, wohnhaft in wohnhaft in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, geboren in Trier, Deutschland, am 10. Oktober 1969.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsgültig durch gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. METER-LEHNEN, F. SCHUSTER, P. JEURISSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54311. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010169226/99.

(100196438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Safetiroute, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 14.746.

— EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 21 décembre 2010 entre Safetiroute Holdings, une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 4, Gappenhiehl, L-Moutfort, numéro RCSL B 18.138, et SR International S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, numéro RCSL B 33.965, que Safetiroute Holdings a transféré quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de la société Safetiroute à SR International S.à r.l..

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société Safetiroute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 décembre 2010.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2010169402/16.

(100196246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Thesion Handelsgesellschaft S. à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.495.

—
Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag

Zwischen

Frau Sigrid Burghardt, geboren am 01. November 1962 in Hünfeld (Deutschland), wohnhaft in Am Taunengraben 33, D-61352 Bad Homburg v.d.H. (Deutschland) als „Kommanditisten“

und

Thesion Handelsgesellschaft S. à r. l., (RCS Nr. noch nicht bekannt; Gründung am 20. Dezember 2010

Firmensitz: 18, rue, de la Chapelle, L-8017 Strassen, als „Komplementärin“

Gründungsdatum: 20. Dezember 2010

Gesellschaftssitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Gesellschaftszweck: Gegenstand des Unternehmens ist der An- und Verkauf sowie die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen sowie Rohstoffen und Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

Dauer der Gesellschaft: unbestimmte Zeit.

Stammkapital: EUR 10.000,00 eingeteilt in 1.000 Anteile zu je EUR 10,00

Beteiligung am Stammkapital: Frau Sigrid Burghardt (wie vor) EUR 9.980,00 = 998 Anteile

Thesion Handelsgesellschaft S. à r. l. (wie vor) EUR 20,00 = 2 Anteile

Geschäftsführung: Thesion Handelsgesellschaft S. à r. l. - einzelzeichnungsberechtigt.

Für die Gesellschaft:

Référence de publication: 2010169454/26.

(100195833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Massy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.698.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 29 juillet 2010

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'actionnaire unique a décidé:

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 01 août 2010, Monsieur Georges de SOUSA DURAES, employé privé, né à Longwy (France), le 16 mai 1966, demeurant à F-54860 Haucourt Moulaine, 27bis, Rue de la Seine, de sa fonction de Directeur Technique;

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 01 août 2010, Monsieur Georges de SOUSA DURAES, précité, de sa fonction de délégué à la gestion journalière;

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 01 août 2010, Monsieur BITSCHY Raphaël, né le 25 octobre 1978 à Rillieux-La-Pape (F), Chef d'Entreprise, demeurant à F-69140 Rillieux la Pape, 1, Chemin des Cytises

à la fonction d'Administrateur;

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASSY S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010169277/22.

(100196223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Fiduciaire Nationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.319.

Monsieur Marie Joseph Marc Lagesse indépendant, demeurant à 7, rue des Templiers, L-7343 Steinsel, a cédé, par acte sous seing privé, le 3 décembre 2010, quatre cent (400) parts sociales qu'il possédait dans la société Fiduciaire Nationale Sàrl à Jamalac Société à Responsabilité Limité RCS Numéro B 29.760.

Désormais, les actionnaires et les parts détenues sont comme suit:

Monsieur Marie Joseph Marc Lagesse 600 parts.

Jamalac Société à Responsabilité Limité 400 parts.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

MJM Lagesse

Gérant

Référence de publication: 2010170939/17.

(100197237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Mediatel Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.805.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 23 novembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2010, LAC/2010/52246, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société:
2 Place de Metz Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010169280/20.

(100196798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

O.B.B. Realinvest (Finance Leases) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.719.

Extrait de la décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du L-1411 Luxembourg, rue des Dahlias, 2, au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169312/14.

(100196225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.849.507,40.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Extrait des Résolutions des associés du 25 novembre 2010

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant, et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Alvaro Gomis Fernandez en tant que gérant, et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Alvaro Delso Ramirez del Molino en tant que gérant, et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la nomination de Neela Gungapersad, née le 17 janvier 1972 à Maurice, Ile Maurice, résidant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010170911/20.

(100196496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Perigord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 30.291.

*Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung und Auszug der Anschliessenden Sitzung
des Verwaltungsrates vom 14. Dezember 2010*

- Die Generalversammlung beschließt Herrn René FALTZ geb. am 17.08.1953 in Luxemburg, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2014 abgehalten wird. Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat die Erlaubnis einen delegierten Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) zu ernennen.

- Der Verwaltungsrat ernennt Herrn René FALTZ zum delegierten

Verwaltungsratsmitglied (administrateur délégué). Sein Mandat endet zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2014 abgehalten wird.

Luxemburg, den 15. Dezember 2010.

*Für die Gesellschaft**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010169339/19.

(100196185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Regolo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.340.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société REGOLO FINANCE SA. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

François Georges.

Référence de publication: 2010169375/11.

(100196215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.696.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 octobre 2010:

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 10 octobre 2010, de son poste d'administrateur de la Société, Madame Naïda Paulette COENCAS, née à Boulogne-Billancourt (France), le 2 octobre 1951, ayant son domicile à F-75010 Paris (France), 12, boulevard Raspail.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 10 octobre 2010, Monsieur Pierre BAUMGARTNER, né le 6 septembre 1957 à Altstätten SG (Suisse), ayant son domicile à CH-1204 Genève (Suisse), 59, rue du Rhône. Monsieur BAUMGARTNER sera nommé jusqu'en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIZINVEST S.A.

Référence de publication: 2010169418/16.

(100196042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Baja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 65.599.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 novembre 2010, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Christian THIRY, né le 13 mars 1952 à Luxembourg, Entrepreneur, demeurant au 14, Rue Michel Flammang, L-1524 Luxembourg.

- Monsieur François THIRY, né le 20 avril 1960 à Luxembourg, Entrepreneur, demeurant au 14, Rue Michel Flammang, L-1524 Luxembourg.

- Madame Nathalie BÜCHLER, née le 08 avril 1966 à Genève (Suisse), Administrateur de sociétés, demeurant au 04 Bdv. Mijares, Centro, C.P. 23400 à San José del Cabo (Mexico).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Alain GODAR, né le 27 août 1957 à Dudelange (Luxembourg), Directeur financier, demeurant au 14, Rue Michel Flammang, L-1524 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010170892/23.

(100196793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Savox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.649.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010 a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société a été transféré à 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

- Les démissions de Messieurs Eric LECLERC et Jos HEMMER comme administrateurs «A» ont été acceptées.

- Ont été nommés administrateurs «A», leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

* Monsieur Magnus EHRNROOTH, né le 26.11.1955 à Helsingfors, Finlande, demeurant à 24, Guestrasse, CH-8700 Kuesnacht ZH

* Monsieur Pekka PYLKÄS, né le 18.07.1960 à Paavola, Finlande, demeurant à 106, Hadlaubstrasse, CH-8006 Zurich.

- La démission de Monsieur Pascal FABECK comme commissaire a été acceptée.

- A été nommé commissaire et réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

HRT Révision S.A., RCS Luxembourg B 51238, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010169404/22.

(100196230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Jaba Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30.11.2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009;

Mamer, le 30.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010170973/14.

(100197238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

D.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.802.

La liste des signature au 1^{er} décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010169965/10.

(100197172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Tanaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 72.164.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société en date du 8 décembre 2010

Sixième résolution

Monsieur Daniel ADAM a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 18 octobre 2010.

En date du 18 octobre 2010 les administrateurs restants ont décidé, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de nommer provisoirement, avec effet au 18 octobre 2010, Madame Sandra ANSAY, née le 13 août 1974 à Saint-Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné ; ci-après la «Décision».

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission comme administrateur de la Société présentée par Monsieur Daniel ADAM avec effet au 18 octobre 2010.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Décision et de nommer comme administrateur, Madame Sandra ANSAY, avec effet au 18 octobre 2010 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010169469/22.

(100196210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

TempoLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.895.

Extrait de la décision du gérant du 25 novembre 2010

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du L-1411 Luxembourg, rue des Dahlias, 2, au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169452/15.

(100196226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Wise Innovations Technology Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.412.

Extrait de la décision du gérant du 25 novembre 2010

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du L-1411 Luxembourg, rue des Dahlias, 2, au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169507/15.

(100196227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Weldimo Luxembourg S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 117.317.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011009470/10.

(110010759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Wise Technology Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.410.

Extrait de la décision du gérant du 25 novembre 2010

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du L-1411 Luxembourg, rue des Dahlias, 2, au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010169508/15.

(100196228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Yodine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.490.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 29 novembre 2010:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 29 novembre 2010, de:

- Monsieur Antoine Clauzel;
- Monsieur François Bourgon

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet au 29 novembre 2010 et pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Romain Leroy, employé privé, né le 23 juin 1981 à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YODINE S.A.

Référence de publication: 2010169522/21.

(100196043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Action Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.074.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011009691/12.

(110010697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

EBC - Echternacher Bau Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.812.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011010329/14.

(110010650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.
